



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0863.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La VILLE DE CHARLEROI a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue Anseele Edouard, 40 à 6040 Jumet et cadastré 21 F 148A3 & 21 F 148B3.

Le projet consiste en : Démolition complète et reconstruction de l'école de Heigne ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : non conforme à la zone d'espace vert.
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 2 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **13/11/2025 (date début affichage) au 01/12/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Chantal GUISSARD, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0863, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 17/11/2025 au 01/12/2025 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 17/11/2025 au 01/12/2025 sur rendez-vous auprès de Madame Chantal GUISSARD ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 01/12/2025 à 13h00 à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 05/11/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin